

# Chômage technique: le jackpot pour les patrons !

*Le chômage technique explose : ce sont désormais 5 millions de salariéEs (un quart des salariéEs du privé) qui sont placéEs en «activité partielle». 470 000 entreprises bénéficient de ce dispositif simplissime : l’entreprise fait la demande et, 48h après au maximum, une réponse automatique d’acceptation lui est envoyée ! Elle n’est pas belle la vie ? Auparavant, les administrations publiques ne prenaient en charge le salaire qu’à hauteur du Smic, le complément (pour atteindre 84% du salaire net) devait être payé par l’entreprise. Désormais, l’entreprise n’a plus rien à débourser !*



Cela va coûter un «pognon de dingue». La loi de finances rectificative (votée le 23 mars) prévoyait un budget de 8,5 milliards pour le chômage technique. Ce budget va être explosé. L’OFCE a chiffré à 21,4 milliards par mois le coût du dispositif (12,7 milliards pour la prise en charge du salaire et 8,7 milliards pour la perte de cotisations sociales) s’il concernait 5,7 millions de salariés (on n’en est pas loin !). Au final, comme le confinement va vraisemblablement durer plus d’un mois, le coût total se chiffrera en dizaines de milliards...

Mais les entreprises ne se contentent pas de profiter du dispositif. Elles veulent le beurre et l’argent du beurre : beaucoup demandent à leurs salariéEs de continuer à travailler ! C’est totalement illégal, mais elles savent qu’elles ne risquent pas grand-chose avec un tel gouvernement. Par ailleurs, les services de la Direccte (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi) sont en sous-effectif et ne peuvent pas contrôler l’ensemble des entreprises vu l’ampleur du dispositif.

Du coup, les témoignages se multiplient et attestent que la fraude est massive. Des entreprises actionnent le dispositif pour une activité officiellement à 50%, mais incitent leurs salariéEs à travailler à 100%. D’autres se déclarent en activité nulle, tout en demandant à leurs salariéEs de travailler. Généreuses, elles complètent parfois la rémunération pour que les salariéEs touchent leur salaire net normal (84% du salaire net est alors pris en charge par les administrations publiques et 16% par les entreprises), mais elles sont dispensées du paiement des cotisations.

Ce dispositif permet de limiter, à court terme, la hausse du chômage. Mais le prix est fort élevé, et ce sont les travailleurs et les travailleuses qui seront amenéEs à financer ces dépenses exorbitantes. Pendant ce temps-là, les capitalistes ne paient plus rien (car ils bénéficient aussi du report des factures...). Cela montre la nocivité de ce système, où les contribuables sont appelés à se mobiliser pour les profits des capitalistes !

Nous revendiquons l'abolition du dispositif du chômage technique. Il ne s'agit pas de nier les difficultés des entreprises, qui sont bien réelles pour beaucoup d'entre elles. Sans ces aides massives, de très nombreuses entreprises feraient faillite. Mais les patrons qui ne peuvent plus payer leurs salariés doivent être expropriés : leurs entreprises doivent être nationalisées (sans indemnités) et placées sous le contrôle des travailleurs et des travailleuses qui sont les plus aptes à prendre les décisions sur la finalité de la production et l'organisation du travail. Que les patrons se rassurent, nous avons pensé à eux : ils pourraient devenir salariés de ces entreprises et avoir, comme les autres salariés, la garantie qu'un salaire leur sera versé par l'État.

Plus largement, la crise montre la faillite de ce système. Elle pose la question d'un autre mode de production où les travailleurs/ses, dont le salaire serait garanti, exerceraient leur souveraineté économique sur les moyens de production.

**Gaston Lefranc**, le 8 avril 2020